

## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

-----  
COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2017  
-----

**Conseillers présents** : MM, BROGLIO Nello, Maire,

CAPPA Jean François, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, GUERIN René, MASBOU Bernard, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine, RAGAUD Christelle, De JESUS Jérôme et BAILLEUL Laëtitia : Conseillers Municipaux.

**Conseillers représentés** : HEMSEN Alain et SANCHEZ Jacqueline qui en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom à FERNANDEZ Bernadette et TREMEREL Liliane.

**Absents excusés** : de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline et BAUGIER Valérie.

-----  
Le compte rendu du 21 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Convention de partenariat dans l'organisation et la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter les enfants de Saint Jean de Cannes, commune de Fréjus au centre de loisirs sans hébergement mis en place sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie de Fréjus.
- 2) Avenant au contrat de délégation de service public de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement**  
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du projet d'avenant au contrat de délégation de service public de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement avec l'ODEL. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant.
- 3) Programme Local de l'Habitat (PLH)**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le PLH conformément à l'article R.302-09 du code de la construction et de l'habitation.
- 4) Adhésion du SIE de Bargemon au SYMIELECVAR et transfert de l'intégralité de ses compétences**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'adhésion et le transfert des compétences du SIE de Bargemon au profit du SYMIELECVAR. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.
- 5) Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les nouveaux statuts du SYMIELECVAR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- 6) Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées – Année 2017**  
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport de la commission locale des charges transférées de la CAVEM en date du 14 septembre 2017.

### 7) **Approbation des nouveaux montants de l'attribution de compensation**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, prend acte de la proposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées de fixer pour 2018 les montants d'attribution de compensation comme suit :

	Montant de l'attribution de compensation à/c du 01/01/2015 en €	Charges transférées au 01/01/17 Arrêté préfectoral du 13/12/2016 en €	Montant de l'attribution de compensation à/c du 01/01/2018 en €
<b>Les Adrets</b>	<b>914 572,00</b>	<b>2 249,17</b>	<b>912 322,83</b>

### 8) **Exercice du droit de préférence pour la vente d'une parcelle boisée sur le territoire de la commune**

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de renoncer purement et simplement à l'exercice de son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B sous le n° 431.

### 9) **Ajustement opération de fonctionnement**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augment. de crédit	Diminution de crédit	Augment. de crédit
<b>Section de Fonctionnement</b>				
<u>Chap 67</u> - D - 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »		10 800 €		
<u>Chap 022</u> - D - « Dépenses imprévues »	10 800 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>10 800€</b>	<b>10 800 €</b>		

### Questions diverses

Monsieur Alain GILLES demande de faire le point sur les travaux du terrain qui doit recevoir les conteneurs des services techniques.

Monsieur Jean François CAPPÀ répond que nous sommes dans l'attente de l'intervention du maçon qui doit aménager la clôture.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mardi 3 octobre 2017 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 03 octobre 2017

Pour le Maire :  
L'Adjoint délégué

J.F. CAPPÀ